

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

18.12.13

DATE D'AFFICHAGE

18 12 13

Objet :

2014-07-09

Espace Info Energie

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR :20/01/2014

REF:253403554-20140107-DE_009_2014-DE

L'an : 2014

Et le : 07 janvier 2014

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **Françoise BERHTOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **.Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **M.LOSMA** (Bédarieux), **, Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

Objet : Espace Info Energie

L'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles, mis en place en 2008, assure les missions suivantes :

- Conseil personnalisé aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- Actions d'information et de sensibilisation: exposition, visites de sites, programme pédagogique, participation événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- Autres actions envisageables: conseil et appui technique sur actions spécifiques liées aux énergies renouvelables.

Cette action a fait l'objet de recrutements successifs. Le conseiller Info Energie en place au 1^{er} janvier 2014 a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2013.

Pour 2014, le coût prévisionnel de l'opération, incluant les salaires et le fonctionnement de l'EIE, s'élève à 50.153 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Union Européenne (FEDER) : 13.945 €
- ADEME : 26.000 €
- Conseil Général de l'Hérault : 5.000 €
- Autofinancement : 11 208 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Pays de l'action décrite ci dessus, et l'autorise à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Magalas, le 07 janvier 2014.

Le Président,
Francis BOUTES

